



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle municipale de la Maison des Citoyens, le mardi 28 mai 2019 à compter de 16 h 30 sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

À laquelle sont présents :

Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Romeo Briand, conseiller

Sont également présentes :

Madame Annie Chapados, directrice intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie
Madame Karen Loko, greffière

Sont absents :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller

2019-05-158

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 16h41 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2019-05-159

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-05-160

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
6. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2019-481 sur la rémunération des élus de la Ville de Paspébiac et abrogeant les règlements antérieurs portant sur la rémunération des élus
7. Adoption d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat
8. Renouvellement du prêt à terme 81564 - Règlement d'emprunt 2014-387 concernant l'acquisition de camions demi-tonne
9. Autorisation à lancer un appel d'offres pour la réalisation de travaux d'asphaltage de certaines rues et avenues de la Ville de Paspébiac

10. Affaires nouvelles
11. Période de questions
12. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand
APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Aucun

2019-05-161

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019 soit adopté tel que rédigé.

À la demande des conseillers présents, le maire est dispensé de la lecture intégrale du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2019.

2019-05-162

6. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-481 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA VILLE DE PASPÉBIAC ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Madame Nathalie Castilloux, conseillère, donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2019-481 sur la rémunération des élus de la Ville de Paspébiac sera adopté.

Ce règlement a pour objet et conséquence :

- d'abroger le Règlement 2014-399 ayant pour objet d'abroger le Règlement 2011-362 portant sur la rémunération des élus et le Règlement 2017-457 modifiant le Règlement 2014-399 sur la rémunération des élus;
- d'actualiser la rémunération des membres du conseil municipal.

2019-05-163

7. ADOPTION D'UNE PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU DE L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) (ci-après : La Loi), a été sanctionné le 1er décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après : LCV), une ville doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente procédure soit adoptée.

2019-05-164

8. RENOUELEMENT DU PRÊT À TERME 81564 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2014-387 CONCERNANT L'ACQUISITION DE CAMIONS DEMI-TONNE

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2014-387 décrétant une dépense de 60 000 \$ et un emprunt de 60 000 \$ pour l'acquisition de deux camions d'une demi-tonne;

CONSIDÉRANT QUE le prêt est échu depuis le 15 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite renouveler le solde du prêt pour une durée de ans;

CONSIDÉRANT les propositions de taux d'intérêt offertes par les institutions bancaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

ET REPORTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-05-165

9. AUTORISATION À LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE CERTAINES RUES ET AVENUES DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite lancer un appel d'offres pour l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville sur une superficie de m²;

CONSIDÉRANT QUE les rues et avenues identifiées sont les suivantes :

DESCRIPTION ET DIMENSION DES RUES ET AVENUES CIBLÉES :

L'avenue Huard - À partir de	300m X ...m = m ²
La rue Scott - À partir de vers	100m X ...m = m ²
La rue St-Pie-X - À partir de vers	900m X ...m = m ²

TOTAL en m² = m²

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux
APPUYÉ PAR: Monsieur Romeo Briand

D'AUTORISER la direction générale à lancer un appel d'offres pour l'asphaltage de certaines avenues et rues de la Ville de Paspébiac, dans la limite des prévisions budgétaires établies.

REPORTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AFFAIRES NOUVELLES

- Aucune

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune

2019-05-166

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Romeo Briand

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la séance soit levée. Il est 17h07.

M. Régent Bastien, maire

Mme Karen Loko, greffière